



---

## MYCOLISTE

---

# Charte d'utilisation

---

### Membres

---

Médecins ou pharmaciens seniors des 9 centres antipoison français.  
Mycologues appartenant à une association ou une société de mycologie et désignés par celle-ci.

---

### Sujets de conversation

---

#### **Autorisés :**

- toutes informations relatives au domaine de la mycologie,
- toutes données cliniques en rapport avec une intoxication potentielle ou avérée.

#### **Bannis :**

- toutes informations permettant l'identification de la victime (nom, prénom, initiales, code postal du lieu de résidence...).
- tous messages personnels ou polémiques

---

### Règles de rédaction

---

Langue : français.

Langage SMS banni.

Rédaction : concise et précise.

L'aide à l'identification d'un champignon à partir d'un document photographique doit être clairement exprimée en précisant le motif de la demande (ex : patient de 32 ans présentant 3 heures après ingestion des champignons, vomissements et sueurs abondantes..).

Des informations telles que la commune de la cueillette, le lieu de cueillette, l'écologie du ou des champignons (jardin ou forêt, parc, lisière de bois, type arbre proche du ou des spécimens) peuvent appuyer et guider l'identification.

L'identification présomptive des champignons est réalisée par les mycologues à titre bénévole. Cette identification devra toujours être considérée avec prudence, compte-tenu de sa réalisation sur documents photographiques, parfois de mauvaise qualité. Par ailleurs, ces photographies sont habituellement celles des champignons restants et ne peuvent en aucun cas attester de la nature des champignons réellement ingérés.

La prise en charge médicale des personnes exposées relève de la seule responsabilité du personnel du centre antipoison concerné, et le cas échéant des professionnels de santé auxquels les patients pourront avoir été adressés. L'identification présomptive réalisée via la Mycoliste ne peut en aucun cas déterminer à elle seule la prise en charge médicale.

---

### **Documents photographiques**

---

Ils sont à déposer dans la zone de stockage et resteront accessibles, via un lien, pendant une durée de 7 jours. Chaque photographie devra être identifiée par le nom du centre antipoison, le numéro de dossier et la date de prise de la photographie (ex : Strasbourg – 66600 – 27-02-2014). Pour chaque cas d'intoxication, 3 photographies du champignon incriminé (vue de profil, de dessus et de dessous), d'une résolution suffisante (300 ppp soit environ 2 Mo), seront fournies dans la mesure du possible. Afin de pouvoir apprécier la taille du champignon, la présence d'une règle posée à côté du champignon photographié est souhaitable.

---

### **Règles régissant l'envoi des messages**

---

Toute personne intervenant sur la mycoliste en tant que demandeur ou répondeur doit s'identifier par son nom et son appartenance. (ex : Meyer Boris, CAPTV de..... ou association mycologique de.....). Le numéro de dossier du cas d'exposition géré par le centre antipoison devra figurer dans la partie « Objet » du courriel (ex : intoxication par champignon cas 66600\*9).

Les abonnés à la mycoliste seront tous destinataires de l'ensemble des échanges.

---

### **Modération de la liste**

---

La liste n'est pas modérée c'est à dire que les messages envoyés ne seront pas approuvés par l'un des modérateurs avant diffusion. Les modérateurs pourront cependant intervenir sur les messages après leur diffusion et les supprimer en cas de non-respect de la charte.

Les modérateurs peuvent désabonner un membre :

- dont l'adresse est toujours en erreur
- qui ne respecte pas la charte d'utilisation de la mycoliste
- qui ne respecte pas, lors des échanges, les règles de politesse et de courtoisie qui s'imposent